

# Séance du 21 juillet 1944.

Heures supplémentaires de travail par personnel communal

L'an mil neuf cent quarante-quatre, le vingt-un juillet dix-sept heures, le Conseil Municipal s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Roger Lassus Maire de Montrejeau.

Étaient présents : M. M. Bouché, Barrigot adjoints, M<sup>mes</sup> Lalle, M. M. Dorlessan, Beyret, Vallet, Isnard, Tusségué, Giraudon, Birabent, Ladère.

Excusés : M. Teilhan, Gychenne, Blanchard

Absents : M. M. Labayle, Bondoumet (G. de G.).

M. le Maire expose au conseil Municipal que depuis le 1<sup>er</sup> Mai 1944, en raison des grandes difficultés pour trouver la main d'œuvre nécessaire, il s'est vu dans l'obligation d'imposer au personnel communal, par suite de l'augmentation du travail résultant des circonstances actuelles, un certain nombre d'heures supplémentaires.

En conséquence, il lui paraît équitable d'en assurer la rémunération. Le total pour le mois de Mai 1944 s'élève à la somme de 1995 (dix-neuf cent quatre-vingt-quinze francs) comme le prouve l'état ci-annexé, dont il est donné lecture en détail.

Vu pour être annexé à notre décision de ce jour.

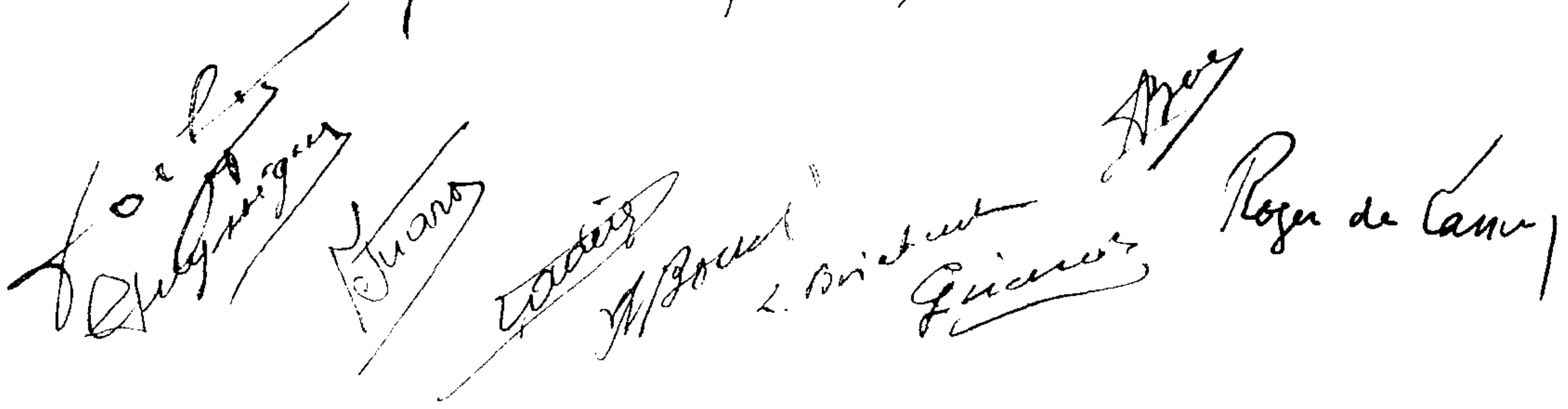
St. Gaudens, le 21 juillet 1944  
Le 1<sup>er</sup> Trifou.

Comme il est probable que pour les mois suivants la somme à verser mensuellement restera à peu près la même, le Maire demande au Conseil Municipal de voter pour la période allant du 1<sup>er</sup> Mai 1944 au 31 décembre 1944, une ouverture de crédits de 17000 (dix-sept mille francs) qui sera inscrite au budget additionnel.

Le Conseil Municipal après examen,  
Considérant qu'il est normal que le travail supplémentaire fourni par les employés communaux soit rémunéré, vote ferme l'ouverture de crédits de 17000 (dix-sept mille francs) proposés par M. le Maire pour assurer le paiement et décide que cette somme sera imputée aux chapitres additionnels du budget de l'exercice en cours sous une rubrique spéciale.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 heures.

Lu et approuvé  
Gaucres, le 28.7.1944  
Le 1<sup>er</sup> Préfet  
Signé: Dantremon


 A collection of handwritten signatures, including names like 'F. J. J. J.', 'J. J. J.', 'L. Briet', 'F. J. J.', and 'Rogier de Lannoy'.

CROUZET Léopold	Garde Champêtre	9 F.	Heur
PHILIPPET Pierre	Journalier	8 F.	"
VANSTEENE Andrée	d°	8 F.	"
LAUGE Jean Marie	cantonnier	7 F.	"
CEREZE Victorine	employée	5 F.	"
GACHIE Louise	d°	5 F.	"
LATOURE Yvonne	d° à la journée	5 F.	"

Le Conseil Municipal après examen,  
 Considérant qu'il est normal que le travail  
 supplémentaire fourni par les employés communaux se  
 rémunéré, vote ferme l'ouverture des crédits de dix  
 sept mille francs (17000) proposée par M. le Maire  
 pour en assurer le paiement et décide que cette somme  
 sera imputée aux chapitres additionnels du budget  
 de l'exercice en cours, sous une rubrique spéci

COPIE CONFORME

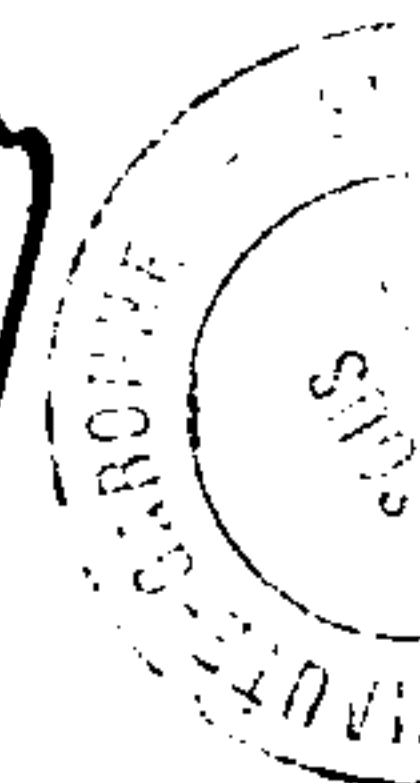
Le MAIRE



*Roger de Lussery*

VU et APPROUVÉ  
 St-GAUDENS, le 28 JUIL 1944  
 Le Sous-Préfet.

*[Signature]*



SOUS  
28 VII 1944  
ST GAUDENS

REMUNERATION pour HEURES de travail supplémentaire  
effectué par le personnel communal de la ville de MONTREJEAU Pendant le  
mois de Mai 1944

NOM & Prénoms	PROFESSION	Nombre d'heures	Prix Horaire	MONTANT à payer
DABQUE Félix	Secrétaire Mairie	20	13	256
PHILIPPE Pierre	Journalier	21	8	168
VARSTERNE Andrée	d) <i>a la journée</i>	21	8	168
LATOIR Yvonne	d°	25	5	125
BELMAS Eugène	Empl. carte	15	10	150
CHIZE Jean	alignat. <i>a la journée</i>	32	10	320
TRESPAILLE Léon	Appariteur	18	9	162
GROUET Léopold	garde champ.	21	9	189
LAUGE Jean Marie	cantonnier	6	7	42
CHIZE Victorine	employée	11	5	55
GACHIE Louise	d°	8	5	40
JURKE Frédéric	journalier <i>(a la journée)</i>	32	10	320
TOTAL				1995

Vu pour être annexé  
à notre décision de ce jour  
Saint-Gaudens, le 28 JUIL 1944  
Le Sous-Préfet,

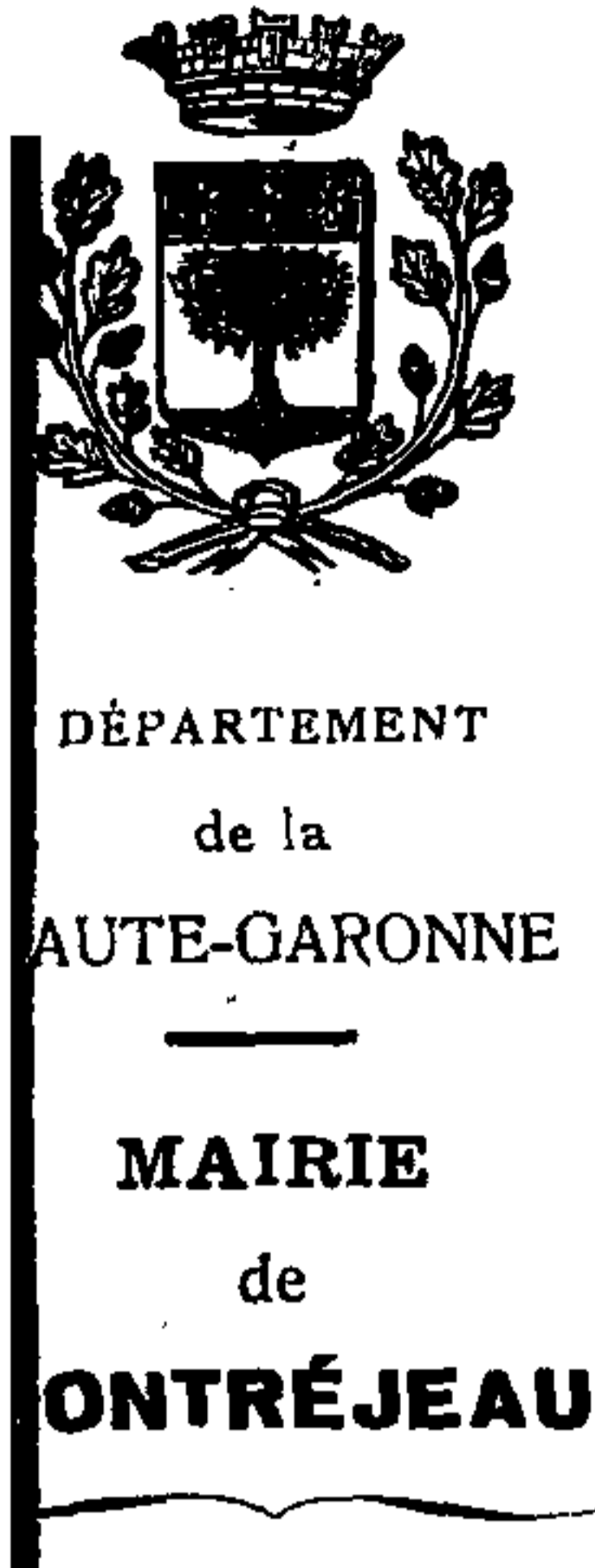
*[Signature]*



Le MAIRE

*Roger de Lamy*

*[Signature]*



3008 P. 10  
28.VII.1944  
SÉANCES DE BUREAU

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil municipal

L'an mil neuf cent quarante quatre le vingt-un Juillet  
à 17 heures le Conseil Municipal de la ville de Montréjeau  
s'est réuni en session Ordinaire dans le lieu ordinaire de ses  
séances, sous la présidence de M. Roger de LASSUS, maire.

Présents: MM. Bouché, Marrégot, adjoints, Mme. Salles  
MM. Dorbessan, Beyret, Vallet, Isnard, Puysségur, Giraudon  
Birabent Ladère

Absents: MM. Labayle, Bondoumet (P?G?)

Excusés: Dr. Seilhaq, Eychenne, Blanchard.

M. le Maire expose au Conseil Municipal que depuis le 1er  
Mai 1944, en raison des grandes difficultés pour trouver  
la main d'oeuvre nécessaire, il s'est vu dans l'obligation  
d'imposer au personnel communal, par suite de l'augmenta-  
tion du travail, résultant des circonstances actuelles,  
un certain nombre d'heures supplémentaires.

En conséquence, il lui paraît équitable d'en assurer  
la rémunération. Le total pour le mois de Mai 1944 s'élève  
à la somme de dix neuf cent quatre vingt quinze francs  
comme le prouve l'état dont il est donné lecture en  
détail, ci-annexé.

Comme il est probable que pour les mois suivants la  
somme à verser mensuellement restera à peu près la même,  
le Maire demande au Conseil Municipal de voter pour la  
période allant du 1er Mai 1944 au 31 Décembre 1944 une  
ouverture de crédits de dix sept mille francs (17.000)  
qui sera inscrite au budget additionnel.

Le taux des rémunérations des heures supplémentaires  
de chaque employé est fixé comme suit :

DASQUE Félix	Secrétaire de Mairie	13 F. Heure
DELMAS Eugène	Empl. Cartes aliment.	10 F. "
CHEZE Jean	d°	10 F. "
JUNKE Frédéric	d°	10 F. "
TRESPAILLE	Appariteur	9 F. "

J. FUMANAL  
PERCEPTEUR  
A MONTRÉJEAU  
(Haute-Garonne)

MONTRÉJEAU 27 JUIL 1944  
LE PERCEPTEUR, K. h. al